Envoyé en préfecture le 19/06/2024 Reçu en préfecture le 19/06/2024 Publié le 19/06/24

ID 033-213302813-20240617-4659-DE-1-1



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Session ordinaire – Séance du 17 juin 2024

Délibération n° 2024_069 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 11 juin 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS: 40

Mesdames, Messieurs: Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPAR, Claude MELLIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION: 6

Mesdames, Messieurs: Alain ANZIANI à Thierry TRIJOULET, Loïc FARNIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Eric SARRAUTE à Jean-Louis COURONNEAU, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS: 3

Mesdames, Messieurs: Patricia NEDEL, Emilie MARCHES, Thomas DOVICHI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Pierre BRASSEUR

Envoyé en préfecture le 19/06/2024 Reçu en préfecture le 19/06/2024 Publié le 19/06/24

ID 033-213302813-20240617-4659-DE-1-1

Monsieur Thierry TRIJOULET, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme, Grands projet urbains, Habitat, Patrimoine et Politique de la Ville, rappelle à l'Assemblée que l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la mise en place, dans les communes de plus de 10 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Cette commission a notamment pour fonction d'examiner les rapports annuels établis par les délégataires de service public, les titulaires de marchés de partenariat et les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement, de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères (article D. 2224–3 du CGCT). Elle est également consultée pour avis, par le Conseil municipal, pour tout projet de lancement de délégation de service public.

Pour rappel, la CCSPL de la Ville de Mérignac est composée de sept membres afin d'y avoir une représentation pluraliste des membres du Conseil Municipal :

- Monsieur Thierry TRIJOULET, Président,
- Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX,
- Madame Amélie BOSSET-AUDOIT,
- Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE,
- Madame Léna BEAULIEU,
- Madame Cécile SAINT-MARC,
- Madame Marie-Christine EWANS,
- Monsieur Thomas DOVICHI.

Par ailleurs, cette commission comprend également des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée. En 2023, les associations membres étaient les suivantes :

- Ecole et Culture.
- Les Labyrinthes,
- Le Sport Athlétique Mérignacais.

En application du CGCT, « le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

Il convient donc désormais de faire état de l'activité de la commission au cours de l'exercice 2023.

La Commission s'est réunie le 24 novembre 2023 pour évoquer le changement du mode de gestion de la Maison de la nature ainsi que la présentation du rapport de gestion de la SEM MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT concernant l'exploitation de la salle de spectacle du Pin Galant.

Elle a été amenée à émettre un avis sur un nouveau mode de gestion pour la future Maison de la nature. La procédure de délégation de service publique ayant dû être déclarée sans suite, il était en effet proposé de retenir la régie intéressée.

Avec 5 voix pour et une abstention, la régie intéressée a recueilli un avis favorable de la CCSPL.

Le deuxième sujet concernait l'examen du rapport annuel d'activité de la SEM Mérignac Gestion Equipement relative à l'exploitation du Pin Galant pour l'exercice 2022/2023 dans le cadre de la Délégation de Service Public. Une présentation a été faite de la situation financière de la structure avec une forte reprise de la fréquentation, induite par la fin de la crise sanitaire et une programmation permettant d'enregistrer des salles à guichet fermé tels que certains spectacles de danse (Benjamin Millepied, Philippe Lafeuille...). Une adaptation aux évolutions des pratiques des usagers a été constatée tels que les achats de dernière minute, beaucoup moins d'abonnements et une envie de tête d'affiches avec des spectacles « feel good ». Un renouvellement des partenariats privés et la reprise de l'accueil des scolaires et des associations (2 000 scolaires et 49 groupes) ont pu aussi être constatés.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024 Reçu en préfecture le 19/06/2024 Publié le 19/06/24

ID 033-213302813-20240617-4659-DE-1-1

Enfin, lors de cette commission, a été présenté le projet de modernisation et de redynamisation de cette CCSPL, l'objectif étant d'en faire un lieu de dialogue avec les associations d'usagers, en capacité d'élaborer une réflexion et des propositions au-delà de la simple consultation. Une des propositions consistait à augmenter le nombre des associations membres intervenant sur des champs plus variés et allant au-delà des thématiques couvertes par les concessions actuelles : associations de consommateurs, de contribuables, d'usagers, d'associations familiales, d'associations culturelles, sportives...

En 2024, il est déjà prévu que la commission se réunisse pour évoquer le choix du futur mode de gestion du Pin Galant, le contrat de délégation de service public actuel expirant en juin 2025, le rapport annuel de gestion de la SEM MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT concernant l'exploitation du Pin Galant 2023-2024 ainsi que l'examen du rapport d'activité de la crèche de la Glacière.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1413-1 et D 2224-3,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 4 juin 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE:

ARTICLE UNIQUE : de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

PREND ACTE

Pour extrait certifié conforme Fait à Mérignac, le 17 juin 2024

Jean-Pierre BRASSEUR Secrétaire de séance Pour le Maire
Par délégation
<u>Thierry TRIJOULET</u>
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.